



Danger physique d'un salarié au travail

Par **michele274**, le **10/12/2010** à **06:06**

Bonjour,rrnrnJe suis responsable de secteur,J'ai depuis un an dans mon equipe un salarié malade alcoolique depuis des années et ayant fait plusieurs cures de desintoxications.rnrnCe salarié nous a été imposé par la direction après avoir été sorti d'un autre secteur pour le problème cité ci dessus.rnrnCe salarié a fait un malaise avec perte de connaissance au volant d'un engin debut d année .(Le personnel présent et moi même qui l'on secouru ont été fortement choqué)Il a été hospitalisé (ce jour là il n'avait aucun signe d'anomalie de comportement). Apres un arret de plusieurs semaines, le medecin du travail lui a refait une reprise, et me signale qu'il n'est pas bien.Ma hierarchie reste sourde à mes inquietudesrrnrnQuelques jours plus tard, un état anormal est constaté avec soupçon d'alcoolisme. La personne est isolée et accepte de suivre un ethilotestrnqui se revele positif. (Le cas est traité discretement avec mes superieurs et la personne prends des congés et un arret maladie)rrnrnDe nouveau il reprend quelques semaines plus tard. Toujours aucune inquietude de la part de mes superieurs malgres mes alertes.rnrnQuelques jours plus tard, il refait un malaise avec perte de connaissance sur le lieu de travail et hostipitalisé (aucun signe de comportement anormal ce jour là).rrnrnrnIl y a 3 jours, je le croise dans l'enceinte de l'usine. Il m'annonce qu'il vient de faire sa visite de reprise avec le medecin du travail et qu'il rentre lundi reprendre son poste. Le salarié est agité, incoherent et visiblement alcolisé.rnrnJe préviens mon superieur hierarchique qui me dit faire le nécessaire avec la direction.rnrnAujourd'hui la situation n'est pas claire et la personne doit reprendre le travail lundi. Je crains pour sa securité car nous travaillons sur des machines et avec des engins et pour la santé morale du personnel qui travaille avec lui.rnrnJe ne sais pas quel droit nous avons sans mettre en difficulté ce salarié.rnrnMerci pour votre reponse

Par **P.M.**, le **10/12/2010** à **08:26**

Bonjour, rnIl faudrait savoir s'il y a un CHSCT dans l'entreprise que vous puissiez alerter...